

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SAINT MARSAL

Séance du 09 juin 2023

Membres du C.M.

En exercice : 6

Présents : 4

Suffrages exprimés : 4

Date de la convocation :
1^{er} juin 2023

Délibération n°2023-09 :
Election des délégués et
suppléants en vue de
l'élection des sénateurs

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, à douze heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé : LLABOUR Fabrice

Mme VILLELONGUE Huguette a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Electoral et notamment le titre III relatif à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et les articles R. 131, L. 288 et L. 289.

Vu la circulaire n° NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ;

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de VILLELONGUE Huguette, BONNEFOY Daniel et CHANTREL Magali, La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election du délégué

Candidature déclarée :

METIVIER Guy

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du candidat, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 4
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 4
- majorité absolue : 3

Ont obtenu :

- M. METIVIER Guy 4 voix

M. METIVIER Guy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

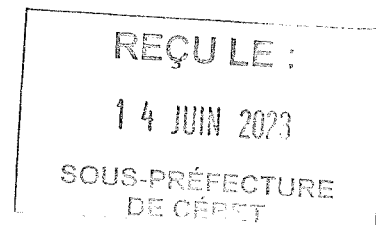
c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

VILLELONGUE Huguette

BONNEFOY Daniel

CHANTREL Magali



Après enregistrement des candidats, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 4
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 4
- majorité absolue : 3

Ont obtenu :

VILLELONGUE Huguette 4 voix

BONNEFOY Daniel 4 voix

CHANTREL Magali 4 voix

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants est le suivant : VILLELONGUE Huguette, BONNEFOY Daniel et CHANTREL Magali.

.....
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture

